

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 18h30, à Charleval et en visioconférence, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe GERICS, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville-les-Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	M. Pillet,
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg-Beaudouin	M. Halot,
Présents : 44	Charleval	Mmes Dalissier, Héquet, MM. Emo, Calais,
Votants : 48	Douville/Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury-sur-Andelle	Mme Jourdan, MM. Vieillard.R, Zielinski,
	Flipou	M. Bréant,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	Mme Marteau,
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 9 avril 2021	Letteguives	Mme Grégoire,
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	Mme Grouchy,
	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
	Ménesqueville	M. Cahagne,
Délibération affichée	Perris/Andelle	MM. Defrance, Gérics,
Le : 22 avril 2021	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle	Mmes Biville, Le Tourneur, Jullien, MM. Chivot, Romet, Dulondel, Vieux,
	Rosay-sur-Lieure	
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	MM. Blavette, Bonneau,
	Vandrimare	MM. Bézirard, Dechoz,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Pouvoirs : M. Béharel à M. Gérics, Mme Dupart à M. Gérics, M. Duval à M. Baldari, M. Gavelle à M. Zielinski.

**Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire en date du 25 mars 2021.

**I) Administration générale**

1. Jeunesse : fin de la mise à disposition des biens entre la commune de Fleury-sur-Andelle et la Communauté de communes : approbation.

**II) Affaires générales et finances**

1. Revoyure du contrat de territoire Lyons Andelle : autorisation de signature.

### **III) Finances**

1. Présentation des résultats budgétaires 2020 ;
2. Vote des résultats anticipés et affectations provisoires des résultats de l'exercice 2020 ;
3. Vote des taux d'imposition « ménage » et du taux de CFE-U 2021 ;
4. Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2021 ;
5. Vote des budgets primitifs 2021 ;
6. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur le budget annexe « village d'artisans » : approbation.

### **IV) Voirie**

1. Programmation des travaux de voirie 2021 : autorisation de signature des conventions avec les communes.

### **V) Environnement, développement durable et mobilités**

1. Transports scolaires : prise en charge des participations familiales par la Communauté de communes.

### **VI) Action sociale et santé**

1. Fixation du nom de la maison de santé pluriprofessionnelle située à Charleval.

### **VII) Patrimoine et grands projets**

1. Avenants au marché de travaux « construction d'un pôle de santé libéral et ambulatoire sur la commune de Charleval » : autorisation de signature.

### **VIII) Informations diverses**

---

## **Ouverture de séance**

Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur le Président indique qu'il a pris la décision de tenir cette nouvelle réunion du conseil communautaire, largement consacrée aux votes des budgets de la Communauté de communes, en présentiel ou à distance pour permettre au plus grand nombre de conseiller communautaire d'y participer.

Monsieur le Président ajoute qu'il a fait le choix de la maintenir au siège de la Communauté de communes afin de ne pas recourir à un prestataire extérieur.

Il ajoute que la réunion est également retransmise en direct pour celles et ceux qui souhaiteraient suivre les échanges et ainsi garantir la publicité de nos débats.

Monsieur le Président indique que ce conseil communautaire se tient une nouvelle fois dans un contexte sanitaire contraint.

Il précise que malgré un recul des contaminations localement, qu'il est nécessaire de rester vigilants et maintenir un strict respect des gestes barrières.

Monsieur le Président ajoute qu'afin d'assurer la clarté des échanges, il est demandé aux conseillers communautaires de bien vouloir énoncer leur nom avant chaque prise de parole.

Monsieur le Président souligne que si un conseiller souhaite s'abstenir ou voter contre un rapport, ce dernier est invité à énoncer son nom puis son vote pour une correcte prise en compte par le secrétariat de l'assemblée.

Monsieur le Président rend hommage à Monsieur Matthieu CORDIER, secrétaire général de la commune de Fleury-sur-Andelle, disparu brutalement le 6 avril 2021.

Figure locale bien connue et très appréciée, Monsieur le Président rappelle que Monsieur Matthieu CORDIER était un professionnel dévoué au service de sa commune et de ses habitants.

Monsieur le Président ainsi que l'ensemble des conseillers communautaires souhaitent adresser leur soutien à ses enfants, à ses proches, à ses collègues et élus fleurysiens marqués par cette disparition tragique.

Monsieur le Président demande aux conseillers de bien vouloir observer une minute de silence.

Monsieur le Président procède à l'appel des conseillers communautaires.

Les conditions de quorum étant satisfaites, Monsieur le Président fait procéder à la désignation du secrétaire de séance : M. Minier est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire.

#### Approbation du procès-verbal du conseil communautaire en date du 25 mars 2021.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 25 mars 2021, n'appelle aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

### **I) Administration générale**

#### **1. Jeunesse : fin de la mise à disposition des biens entre la commune de Fleury-sur-Andelle et la Communauté de communes : approbation.**

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L. 1321-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Monsieur le Président ajoute que la commune de Fleury-sur-Andelle a mis à la disposition de la Communauté de communes une partie de l'espace Paul Vatine sis 9 rue du Général Leclerc ainsi que le mobilier y afférent nécessaire à l'exercice de la compétence jeunesse.

Il ajoute que cette mise à disposition de biens et équipements a été constatée par un procès-verbal en date du 28 décembre 2018 établi contradictoirement.

Monsieur le Président indique qu'aujourd'hui, le bien mis à disposition n'est plus utilisé par la Communauté de communes pour l'exercice de la compétence jeunesse.

Monsieur le Président précise que, conformément aux articles L. 1321-2 et -3 du CGCT, il est nécessaire de prononcer, par délibération concordante de la commune et de l'intercommunalité, la désaffectation du bien et ainsi mettre fin à la mise à disposition.

#### **Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,**

- décide de prononcer la désaffectation des biens et équipements faisant l'objet d'une mise à disposition entre la commune de Fleury-sur-Andelle et la Communauté de communes,
- décide de mettre fin à la mise à disposition dans les conditions ci-dessus définies.

### **II) Affaires générales et finances**

#### **1. Revoyure du contrat de territoire Lyons Andelle : autorisation de signature.**

Monsieur Baldari rappelle que le Département de l'Eure et la Région Normandie ont mis en place un outil de contractualisation avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour la période 2017-2021 : le contrat de Territoire.

Monsieur Baldari ajoute que cet outil a pour objectif d'accompagner financièrement les intercommunalités, leurs communes membres ainsi que les syndicats intercommunaux dans leurs projets d'investissement supérieurs à 100 000 € HT.

Monsieur Baldari indique que la revoiture de ce contrat permet aux territoires de faire le point sur les projets réalisés, engagés, abandonnés ou maintenus.

Monsieur Baldari rappelle qu'une conférence des Maires s'est tenue à ce sujet le 6 novembre 2020 permettant d'informer largement les Maires du calendrier et de la nécessité pour les communes qui souhaiteraient intégrer un projet à la revoiture, de le transmettre au plus tard le 20 novembre 2020.

Monsieur Baldari donne lecture des modifications comprises dans la revoiture :

Deux projets ont ainsi été proposés par les communes :

- Le pôle scolaire de Ménesqueville porté par le Syndicat Scolaire Ménesqueville-Touffreville-Lisors ;
- La réhabilitation et la mise aux normes de la salle d'activités portée par la commune de Douville-sur-Andelle.

Des communes ont également fait part de leur souhait de retirer certains projets :

- La réhabilitation de la halle SNCF en maison des associations pour la commune de Charleval ;
- La création d'un hébergement de groupe de grande capacité pour la commune de Fleury-la-Forêt.

D'autres projets ont été modifiés :

- La réalisation de plateaux sportifs portée par la CdCLA : coût des projets moins onéreux ;
- La modernisation, la rénovation thermique et l'agrandissement de la mairie de Romilly-sur-Andelle : augmentation du coût du projet ;
- La réhabilitation de la maison des Muttes en mairie et création d'une salle de classe à Val d'Orger : abandon du projet annexe de création de la salle de classe ;
- La création d'un pôle touristique à Perriers-sur-Andelle : redéfinition du projet ;
- La réhabilitation de la passerelle Saint Victor à Charleval : évolution du projet et augmentation de son coût.

Monsieur Baldari précise que la maîtrise d'ouvrage de la véloroute Lyons Andelle est dorénavant portée par le conseil départemental, le projet n'apparaît donc plus à la revoiture.

Monsieur Baldari rappelle que l'ensemble de ces évolutions a fait l'objet d'un arbitrage du Département de l'Eure et de la Région Normandie retracé dans une maquette financière. Il ajoute que cette maquette doit donner lieu à délibération dans chacune des assemblées délibérantes.

Monsieur Baldari indique qu'une convention partenariale d'engagement vient régir les modalités d'intervention des collectivités signataires.

Vu l'avis favorable des membres de la commission affaires générales et finances en date du 9 mars 2021,

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré, à l'unanimité,**

- approuve la maquette financière de la revoiture du Contrat de territoire Lyons Andelle figurant en annexe,
- autorise le Président à signer la revoiture du Contrat de territoire et tout document y afférent.

### **III) Finances**

#### **1. Présentation des résultats budgétaires 2020**

Monsieur Baldari présente les résultats budgétaires provisoires 2020.

Il indique que la Communauté de communes ne dispose, à ce jour, de l'ensemble des comptes de gestion obligeant à procéder, dans un premier temps, au vote des résultats budgétaires provisoires ainsi qu'aux affectations provisoires des résultats pour l'année 2020.

Monsieur Baldari précise que le conseil communautaire devra, dans un second temps, délibérer pour procéder à l'affectation définitive des résultats qu'il y ait ou non des rectifications à apporter aux résultats budgétaires.

## **2. Vote des résultats anticipés et affectations provisoires des résultats de l'exercice 2020 ;**

Monsieur Baldari rappelle que l'ensemble des comptes de gestion des budgets n'ayant pas été transmis, les résultats définitifs de l'exercice budgétaire 2020 ne peuvent être approuvés.

Il ajoute qu'il est demandé au conseil de bien vouloir reprendre, par anticipation, les résultats de fonctionnement de l'année précédente de l'ensemble des budgets, afin d'assurer l'équilibre budgétaire 2021.

Monsieur Baldari souligne que cette reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité, c'est à dire qu'elle doit concerner le résultat de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation, dans leur intégralité.

Il ajoute qu'une délibération d'affectation des résultats définitive devra être prise, qu'il y ait ou non des rectifications à apporter, après approbation des comptes administratifs par le conseil communautaire avant le 30 juin 2021.

Monsieur Baldari présente les résultats anticipés et affectations provisoires des résultats de l'exercice 2020 :

### **BUDGET ANNEXE AIDE A DOMICILE LYONS ANDELLE**

L'estimation du déficit cumulé de fonctionnement au 31/12/2020 est de 421 047,69 €

L'estimation de l'excédent cumulé d'investissement au 31/12/2020 est de 11 494,70 €

Le besoin de financement d'investissement au 31/12/2020 est de 0.00 €

### **Affectation anticipée du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020 du budget annexe AIDE A DOMICILE LYONS ANDELLE :**

Le résultat provisoire 2020 du budget annexe aide à domicile Lyons Andelle sera affecté par anticipation comme suit :

(002) Déficit de fonctionnement reporté : 421 047,69 €

(1068) Affectation en réserve : 0.00 €

### **Le conseil, après avoir entendu et délibéré, à l'unanimité,**

- approuve les reprises anticipées de résultats du budget annexe « Aide à domicile Lyons Andelle » telles que présentées ci-dessus.

### **BUDGET OFFICE DE TOURISME**

L'estimation de l'excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2020 est de 33 343,01 €

L'estimation du déficit cumulé d'investissement au 31/12/2020 est de 30 316,42 €

Le besoin de financement d'investissement au 31/12/2020 est de 30 316,42 €

### **Affectation anticipée du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020 du budget Office de tourisme :**

Le résultat provisoire 2020 du budget Office de tourisme sera affecté par anticipation comme suit :

(002) Excédent de fonctionnement reporté : 3 026,59 €

(1068) Affectation en réserve : 30 316,42 €

### **Le conseil, après avoir entendu et délibéré, à l'unanimité,**

- approuve les reprises anticipées de résultats du budget annexe « Office de tourisme » telles que présentées ci-dessus.

### **BUDGET ANNEXE Bâtiment locatif des Hautes Rives**

L'estimation de l'excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2020 est de 48 538,81 €

L'estimation du déficit cumulé d'investissement au 31/12/2020 est de 74 989,20 €

Le besoin de financement d'investissement au 31/12/2020 est de 74 989,20 €

**Affectation anticipée du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020 du budget annexe Bâtiment locatif des Hautes Rives :**

Le résultat provisoire 2020 du budget annexe Bâtiment locatif des Hautes Rives sera affecté par anticipation comme suit :

(002) Excédent de fonctionnement reporté : 0,00 €

(1068) Affectation en réserve : 48 538,81 €

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré, à l'unanimité,**

- approuve les reprises anticipées de résultats du budget annexe « Bâtiment locatif des Hautes Rives » telles que présentées ci-dessus.

**BUDGET ANNEXE VILLAGE D'ARTISANS**

L'estimation de l'excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2020 est de 120 510,66 €

L'estimation du déficit cumulé d'investissement au 31/12/2020 est de 92 688,39 €

Le besoin de financement d'investissement au 31/12/2020 est de 92 688,39 €

**Affectation anticipée du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020 du budget annexe Village d'Artisans :**

Le résultat provisoire 2020 du budget annexe Village d'artisans sera affecté par anticipation comme suit :

(002) Excédent de fonctionnement reporté : 27 822,27 €

(1068) Affectation en réserve : 92 688,39 €

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré, à l'unanimité,**

- approuve les reprises anticipées de résultats du budget annexe « Village d'artisans » telles que présentées ci-dessus.

**BUDGET ANNEXE SPANC LYONS ANDELLE**

L'estimation de l'excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2020 est de 57 329,14 €

L'estimation de l'excédent cumulé d'investissement au 31/12/2020 est de 19 451,14 €

Le besoin de financement d'investissement au 31/12/2020 est de 0,00 €

**Affectation anticipée du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020 du budget annexe SPANC LYONS ANDELLE :**

Le résultat provisoire 2020 du budget annexe SPANC LYONS andelle sera affecté par anticipation comme suit :

(002) Excédent de fonctionnement reporté : 57 329,14 €

(1068) Affectation en réserve : 0,00 €

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré, à l'unanimité,**

- approuve les reprises anticipées de résultats du budget annexe « SPANC Lyons Andelle » telles que présentées ci-dessus.

**BUDGET ANNEXE ZAE Bourg-Beaudouin**

L'estimation de l'excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2020 est de 59 108,89 €

L'estimation de l'excédent cumulé d'investissement au 31/12/2020 est de 162 753,25 €

Le besoin de financement d'investissement au 31/12/2020 est de 0,00 €

**Affectation anticipée du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020 du budget annexe ZAE Bourg-Beaudouin :**

Le résultat provisoire 2020 du budget annexe ZAE Bourg-Beaudouin sera affecté par anticipation comme suit :

(002) Excédent de fonctionnement reporté : 59 108,89 €

(1068) Affectation en réserve : 0,00 €

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré, à l'unanimité,**

- approuve les reprises anticipées de résultats du budget annexe « ZAE Bourg-Beaudouin » telles que présentées ci-dessus.

### **BUDGET ANNEXE ZAE CHARLEVAL**

L'estimation de l'excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2020 est de 0,00 €

L'estimation du déficit cumulé d'investissement au 31/12/2020 est de 263 392,36 €

Le besoin de financement d'investissement au 31/12/2020 est de 263 392,36 €

#### **Affectation anticipée du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020 du budget annexe ZAE Charleval :**

Le résultat provisoire 2020 du budget annexe ZAE Charleval sera affecté par anticipation comme suit :

(002) Excédent de fonctionnement reporté : 0,00 €

(1068) Affectation en réserve : 0,00 €

#### **Le conseil, après avoir entendu et délibéré, à l'unanimité,**

- approuve les reprises anticipées de résultats du budget annexe « ZAE Charleval » telles que présentées ci-dessus.

### **BUDGET ANNEXE ZAE CHARLEVAL - extension**

L'estimation de l'excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2020 est de 0,20 €

L'estimation de l'excédent cumulé d'investissement au 31/12/2020 est de 73 239,22 €

Le besoin de financement d'investissement au 31/12/2020 est de 0,00 €

#### **Affectation anticipée du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020 du budget annexe ZAE extension Charleval :**

Le résultat provisoire 2020 du budget annexe ZAE Extension Charleval sera affecté par anticipation comme suit :

(002) Excédent de fonctionnement reporté : 0,20 €

(1068) Affectation en réserve : 0,00 €

#### **Le conseil, après avoir entendu et délibéré, à l'unanimité,**

- approuve les reprises anticipées de résultats du budget annexe « ZAE Charleval – extension » telles que présentées ci-dessus.

### **BUDGET ANNEXE ZAE du Château d'eau**

L'estimation de l'excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2020 est de 0,00 €

L'estimation du déficit cumulé d'investissement au 31/12/2020 est de 504 735,08 €

Le besoin de financement d'investissement au 31/12/2020 est de 504 735,08 €

#### **Affectation anticipée du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020 du budget annexe ZAE du Château d'eau :**

Le résultat provisoire 2020 du budget annexe ZAE du Château d'eau sera affecté par anticipation comme suit :

(002) Excédent de fonctionnement reporté : 0,00 €

(1068) Affectation en réserve : 0,00 €

#### **Le conseil, après avoir entendu et délibéré, à l'unanimité,**

- approuve les reprises anticipées de résultats du budget annexe « ZAE du Château d'eau » telles que présentées ci-dessus.

### **BUDGET PRINCIPAL**

L'estimation de l'excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2020 est de 3 177 635,57 €

L'estimation du déficit cumulé d'investissement au 31/12/2020 est de 1 934 651,64 €

Le besoin de financement d'investissement au 31/12/2020 est de 1 934 651,64 €

#### **Affectation anticipée du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020 du budget principal**

Le résultat provisoire 2020 du budget principal sera affecté par anticipation comme suit :

(002) Excédent de fonctionnement reporté : 1 242 983,93 €

(1068) Affectation en réserve : 1 934 651,64 €

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré, à l'unanimité,**

- approuve les reprises anticipées de résultats du budget principal telles que présentées ci-dessus

### **3. Vote des taux d'imposition « ménage » et du taux de CFE-U 2021**

Monsieur Baldari indique que les budgets primitifs 2021 qui vont être présentés ont été établis sur la base des recettes fiscales calculées à partir des taux d'imposition identiques à ceux de l'année 2020.

Monsieur Baldari ajoute qu'en raison de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) dès 2021 pour les collectivités territoriales, le taux de cette taxe ne devra pas être voté par le conseil communautaire.

Il précise que pour les intercommunalités, les recettes provenant de la TH seront compensées par l'Etat par des transferts de taxe nationale (fraction de la TVA nationale).

Monsieur Baldari précise que cette réforme entraîne une forte dépendance des intercommunalités aux dotations de l'Etat et limite la marge des collectivités en matière de pression fiscale.

Monsieur Baldari propose de voter les taux comme suit :

<b>Taux d'imposition</b>				
	Taxe d'habitation	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti	CFE - U
<b>Taux 2021</b>	Pas de vote de taux lié à la réforme	6.98 %	17.46 %	45.68 %

Monsieur Baldari rappelle que par délibération en date du 30 mars 2017, le conseil communautaire a décidé d'appliquer une intégration fiscale progressive concernant les taux d'imposition « ménage » sur une durée de 12 ans et une intégration fiscale progressive concernant le taux de CFE-U sur une durée de 10 ans.

Vu l'avis de la commission affaires générales et finances du 1<sup>er</sup> avril 2021,

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré, à l'unanimité,**

- fixe les taux d'imposition 2021 comme suit :

    Taxe sur le foncier bâti : 6.98 %,  
    Taxe sur le foncier non bâti : 17.46 %,  
    Taux de CFE-U : 45.68 %.

### **4. Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2021**

Monsieur Baldari rappelle que le comité syndical du S.Y.G.O.M (Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères du Nord et de l'Est du Département de l'Eure) s'est prononcé le 8 février 2021 sur les produits attendus de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M).

Monsieur Baldari indique que les produits attendus par le S.Y.G.O.M sont en forte évolution en 2021.

Il précise que ces produits permettront de financer :

- les coûts du service en constante augmentation ces dernières années et notamment la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes),
- de doter les ménages en bacs pour les ordures ménagères et les déchets recyclables,
- de financer les investissements du syndicat (quai de transfert à Etrépagny).

Monsieur Zielinski demande si les ménages seront dotés de nouveaux bacs à ordures de manière obligatoire ou volontaire. Monsieur le Président répond que ce sera obligatoire pour des raisons sanitaires.



Monsieur Calais précise que le système sera adapté pour l'habitat collectif en centre-ville où les habitants ne disposent pas de place suffisante pour stocker ces bacs.

Sur la base des produits attendus votés par le comité syndical du SYGOM le 8 février 2021,

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré, par 45 voix « pour » et deux abstentions » (MM. Gavelle, Zielinski),**

- fixe les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) comme suit :

<b>Zones</b>	<b>Taux 2021</b>
Zone à taux plein : 2 passages	19.38 %
Zone à taux réduit : 1 passage	17.39 %

#### **5. Vote des budgets primitifs 2021**

##### **Vote du budget primitif du budget annexe « Aide à domicile Lyons Andelle » 2021**

Le budget annexe « Aide à domicile Lyons Andelle » est exposé et soumis au vote par Monsieur Baldari.

Suite à l'exposé et après discussions, le conseil communautaire adopte, le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

**Section de fonctionnement : 2 440 643.69 €**

**Section d'investissement : 26 325.50 €**

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,**

- adopte le budget primitif 2021 du budget annexe « Aide à domicile Lyons Andelle ».

##### **Vote du budget primitif du budget annexe « Office de tourisme » 2021**

Le budget annexe « Office de tourisme » est exposé et soumis au vote par Monsieur Baldari.

Suite à l'exposé et après discussions, le conseil communautaire adopte, le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

**Section de fonctionnement : 249 756.59 €**

**Section d'investissement : 38 894.68 €**

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,**

- adopte le budget primitif 2021 du budget annexe « Office de tourisme ».

##### **Vote du budget primitif du budget annexe « Bâtiment locatif des Hautes Rives » 2021**

Le budget annexe « Bâtiment locatif des Hautes Rives » est exposé et soumis au vote par Monsieur Baldari.

Suite à l'exposé et après discussions, le conseil communautaire adopte, le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

**Section de fonctionnement : 85 000.00 €**

**Section d'investissement : 128 989.20 €**

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,**

- adopte le budget primitif 2021 du budget annexe « Bâtiment locatif des Hautes Rives ».

**Vote du budget primitif du budget annexe « Village d'artisans » 2021**

Le budget annexe « Village d'artisans » est exposé et soumis au vote par Monsieur Baldari.

Suite à l'exposé et après discussions, le conseil communautaire adopte, le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

**Section de fonctionnement : 96 422,27 €**

**Section d'investissement : 207 688,39 €**

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,**

- adopte le budget primitif 2021 du budget annexe « Village d'artisans ».

**Vote du budget primitif du budget annexe « SPANC Lyons Andelle » 2021**

Le budget annexe « SPANC Lyons Andelle » est exposé et soumis au vote par Monsieur Baldari.

Suite à l'exposé et après discussions, le conseil communautaire adopte, le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

**Section de fonctionnement : 365 523,00 €**

**Section d'investissement : 99 762,14 €**

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,**

- adopte le budget primitif 2021 du budget annexe « SPANC Lyons Andelle ».

**Vote du budget primitif du budget annexe « ZAE Bourg-Beaudouin » 2021**

Le budget annexe « ZAE Bourg-Beaudouin » est exposé et soumis au vote par Monsieur Baldari.

Suite à l'exposé et après discussions, le conseil communautaire adopte, le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

**Section de fonctionnement : 548 887,41 €**

**Section d'investissement : 710 040,66 €**

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,**

- adopte le budget primitif 2021 du budget annexe « ZAE Bourg-Beaudouin ».

**Vote du budget primitif du budget annexe « ZAE Charleval » 2021**

Le budget annexe « ZAE Charleval » est exposé et soumis au vote par Monsieur Baldari.

Suite à l'exposé et après discussions, le conseil communautaire adopte, le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

**Section de fonctionnement : 572 945,18 €**

**Section d'investissement : 843 337,54 €**

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,**

- adopte le budget primitif 2021 du budget annexe « ZAE Charleval ».

**Vote du budget primitif du budget annexe « ZAE Charleval – extension » 2021**

Le budget annexe « ZAE Charleval - extension » est exposé et soumis au vote par Monsieur Baldari.

Suite à l'exposé et après discussions, le conseil communautaire adopte, le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

**Section de fonctionnement : 40 000,20 €**

**Section d'investissement : 113 239,22 €**

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,**

- adopte le budget primitif 2021 du budget annexe « ZAE Charleval - extension ».

**Vote du budget primitif du budget annexe « ZAE Château d'eau » 2021**

Le budget annexe « ZAE Château d'eau » est exposé et soumis au vote par Monsieur Baldari.

Suite à l'exposé et après discussions, le conseil communautaire adopte, le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

**Section de fonctionnement : 2 552 750,25 €**

**Section d'investissement : 2 049 538,33 €**

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,**

- adopte le budget primitif 2021 du budget annexe « ZAE Château d'eau ».

**Vote du budget primitif du budget principal 2021**

Le budget primitif est exposé et soumis au vote par Monsieur Baldari.

Suite à l'exposé et après discussions, le conseil communautaire adopte, le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

**Section de fonctionnement : 12 343 588,05 €**

**Section d'investissement : 10 478 633,55 €**

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,**

- adopte le budget primitif 2021 du budget principal.

**6. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur le budget annexe « village d'artisans » : approbation.**

Monsieur Baldari indique qu'à la demande du comptable public, il est nécessaire d'admettre en non-valeur des titres émis sur le budget annexe « village d'artisans ».

Il ajoute que cette demande fait suite à la liquidation d'une entreprise prononcée par jugement le 12 décembre 2013.

Monsieur Baldari précise que cette entreprise était locataire d'un local situé sur le village des artisans, propriété de la Communauté de communes.

Monsieur Baldari indique que le montant des admissions en non-valeur s'élève à 5 737.55 €.

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,**

- approuve l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur le budget annexe « Village d'artisans » comme suit :

Titres	Années	Montant des créances	Nature des créances
71	2013	818.48 €	Loyers et charges
78	2013	818.48 €	
85	2013	818.48 €	
93	2013	818.48 €	
1	2014	821.21 €	
2	2014	821.21 €	
42	2014	821.21 €	

**IV) Voirie**

**1. Programmation des travaux de voirie 2021 : autorisation de signature des conventions avec les communes.**

Monsieur Baldari rappelle que, dans le cadre de sa compétence voirie, la Communauté de communes réalise deux types de travaux sur voies communales reconnues d'intérêt communautaire : des travaux neufs et des travaux d'entretien.

Il précise que les travaux d'entretien réalisés sur voies communales sont financés intégralement par la Communauté de communes.

Monsieur Baldari indique que pour les travaux neufs, les communes versent à la Communauté de communes une participation financière à hauteur de 50 % du coût total HT de l'opération via un fonds de concours.

Monsieur Baldari précise qu'au regard de la programmation 2021 des travaux neufs de voirie sur voies communales, une convention de fonds de concours sera conclue avec les communes suivantes :

Communes	Montant des travaux en € HT	Maîtrise d'œuvre en € HT	Relevés topographiques en € HT	Reconnaissance des réseaux en € HT	Fonds de concours
Bacqueville Rte de Bonnemare	276 406,21€	7 601,17 €	2 400 €	8 720 €	147 563,69 €
Bosquentin Rte de St Anne	47 811,50 €	1 553,87 €	375 €	2 655 €	26 385,19 €
Radepont VC Rue de Fumechon	18 017,96 €	720,72 €	513,40 €	1 805 €	10 528,54 €

Monsieur Baldari ajoute que la Communauté de communes assure également la maîtrise d'ouvrage des travaux sur routes départementales en agglomération en lieu et place des communes via une convention de mandat.

Monsieur Baldari précise qu'au regard de la programmation 2021 des travaux de voirie sur routes départementales en agglomération, une convention de mandat sera conclue avec les communes suivantes :

Communes	Montant des travaux en € HT	Maîtrise d'œuvre en € HT	Relevés topographiques en € HT	Reconnaissance des réseaux en € HT	Convention de mandat
Les Hogues RD 18	155 191,11€	4 655,73 €	Déjà réglé	5 380 €	165 226.84 €
Le Tronquay RD321/114/169	228 649,03€	6 287,85 €	1 440 €	8 150 €	244 526.88 €

Monsieur Baldari rappelle que les communes remboursent à la Communauté de communes le coût total de l'opération.

Il ajoute que la Communauté de communes participe au financement de ces travaux sur routes départementales en agglomération via le versement d'un fonds de concours fixé à 20 % pour les communes du Tronquay et des Hogues.

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,**

- autorise le Président à signer les conventions avec les communes concernées dans le cadre de la programmation des travaux de voirie 2021.

**V) Environnement, développement durable et mobilités**

**1. Transports scolaires : prise en charge des participations familiales par la Communauté de communes**

Monsieur Calais rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Région est devenue l'autorité organisatrice des transports scolaires de premier rang en lieu et place du Département. Elle assure à ce titre la mise en place et l'organisation des circuits, la mise en concurrence des contrats et le paiement des transporteurs.

Monsieur Calais ajoute que, compétente en matière de transports scolaires depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, la Communauté de communes est devenue à cette même date AO2, Autorité Organisatrice des transports de second rang.

Il précise qu'en qualité d'AO2, la Communauté de communes dispose d'une mission de veille et d'alerte sur les difficultés rencontrées localement en matière de transports scolaires.

Monsieur Calais indique que la Région Normandie a souhaité harmoniser, à compter de la rentrée scolaire 2019, les coûts des transports scolaires à l'échelle des cinq départements normands.

Monsieur Calais souligne qu'une famille devra payer, au titre des transports scolaires, pour une année :

- 55 € pour un élève de primaire,
- 110 € pour un élève de collège et de lycée.

Monsieur Calais rappelle que dans le cadre de sa politique de soutien aux familles, les élus de la Communauté de communes ont décidé, dès 2019, de continuer à garantir la gratuité des transports scolaires pour les familles d'enfants scolarisés résidant sur le territoire Lyons Andelle.

Il précise que le coût annuel de cette participation est estimé pour la Communauté de communes à 160 000 €.

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,**

- confirme la prise en charge des participations familiales par la Communauté de communes pour la rentrée scolaire 2021/2022.

**VI) Action sociale et santé**

**1. Fixation du nom de la maison de santé pluriprofessionnelle située à Charleval**

Madame Fouquet rappelle que, par délibération du conseil communautaire en date du 15 février 2018, les élus communautaires se sont engagés dans la construction d'une maison de santé située sur la commune de Charleval.

Madame Fouquet précise qu'après 15 mois de chantier, les travaux sont aujourd'hui achevés.

Madame Fouquet indique que les professionnels réaliseront leurs aménagements intérieurs courant avril et la maison de santé ouvrira ses portes au public comme prévu début mai.

Elle indique qu'avec l'installation, dès son ouverture de vingt-six professionnels de santé, cet équipement permettra aux habitants du territoire d'y trouver une offre complète de soins.

Madame Fouquet ajoute qu'à quelques jours de son ouverture, il est nécessaire de donner un nom à cet équipement structurant du territoire Lyons Andelle.

Madame Fouquet donne lecture de la proposition du bureau réuni le 6 avril dernier de soumettre deux propositions de noms au vote du conseil communautaire :

- *Maison de santé Lyons Andelle*, du même nom que la Communauté de communes, marqueur de l'identité intercommunale ;
- *Maison de santé Saint Exupéry*, proposition qui émane du collectif des professionnels de santé qui se sont beaucoup investis sur ce projet de santé.

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré, par 47 voix « pour » et une voix « contre » (M.Cahagne),**

- fixe le nom de la maison de santé pluriprofessionnelle située à Charleval comme suit : « Maison de santé Lyons Andelle ».

**VII) Patrimoine et grands projets**

**1. Avenants au marché de travaux «construction d'un pôle de santé libéral et ambulatoire sur la commune de Charleval» : autorisation de signature.**

Monsieur Minier rappelle que par délibération en date du 20 juin 2019, le conseil communautaire a autorisé le Président à lancer et à signer le marché dit de « construction d'un pôle de santé libéral et ambulatoire sur la commune de Charleval » sur la base d'un montant estimatif des travaux arrêté à 3 255 587 € HT.

Monsieur Minier précise qu'à l'issue de la procédure de mise en concurrence, le marché de travaux a été attribué pour un montant total de 2 917 654,29 € HT.

Il ajoute que des ajustements et/ou des modifications de prestations doivent aujourd'hui être réalisés en fin de chantier.

Monsieur Minier précise que ces modifications représentent une augmentation de 0,12% du montant initial du marché.

Monsieur Minier indique que depuis le démarrage de l'opération, le montant total des avenants, tous lots confondus, représente une augmentation du montant initial du marché de 142 234,37 € ; soit 4,87%.

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,**

- autorise le Président à signer les différents avenants relatifs au marché de travaux « construction d'un pôle de santé libéral et ambulatoire sur la commune de Charleval ».

**VIII) Informations diverses**

Monsieur le Président rappelle qu'une conférence des Maires sur le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (C.R.T.E) se tiendra le jeudi 22 avril 2021 à 18h00 au siège de la Communauté de communes.

Monsieur le Président précise que Madame la Sous-Préfète participera à cette réunion.

Il précise que cette réunion permettra de présenter le nouveau dispositif de contractualisation avec l'Etat, appelé Contrat de Relance et de Transition Ecologique (C.R.T.E), ainsi que la méthodologie de travail retenue pour une signature le 30 juin 2021.

Monsieur le Président ajoute qu'une mobilisation des conseillers est essentielle pour identifier et fixer collectivement les priorités et les enjeux pour le territoire Lyons Andelle pour les six prochaines années.

Il souligne que cette nouvelle contractualisation permettra également d'inscrire des projets communaux concernés par les financements de l'Etat (DETR/DSIL, Plan de relance, etc.).

Monsieur le Président informe qu'une livraison et une distribution de produits COVID aura lieu en vue des élections du 20 et 27 juin 2021 liées au renouvellement général des conseillers départementaux et des conseillers régionaux.

Il ajoute qu'il a été proposé par le Préfet de centraliser les approvisionnements en produits COVID (gel, masques, visières...) à l'échelle de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Monsieur le Président indique qu'afin de faciliter le travail de tout à chacun, les services de l'intercommunalité contacteront prochainement les conseillers pour organiser l'approvisionnement de leur commune en matériels destinés à assurer la protection des électeurs et membres du bureau.

Monsieur le Président rappelle que pour celles et ceux qui n'auraient pas encore délibéré dans leurs conseils municipaux, deux sujets nécessitent leur avis :

- Adhésion de la Communauté de communes au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Epte (SMBE) : une délibération doit être prise avant le 12 juin prochain,
- Transfert de la compétence mobilité à la Communauté de communes : une délibération doit être prise avant le 30 juin 2021.

Monsieur le Président remercie les conseillers communautaires de leur participation en présentiel ou à distance.

L'ordre du jour est épuisé ; la séance est levée à 21h20.